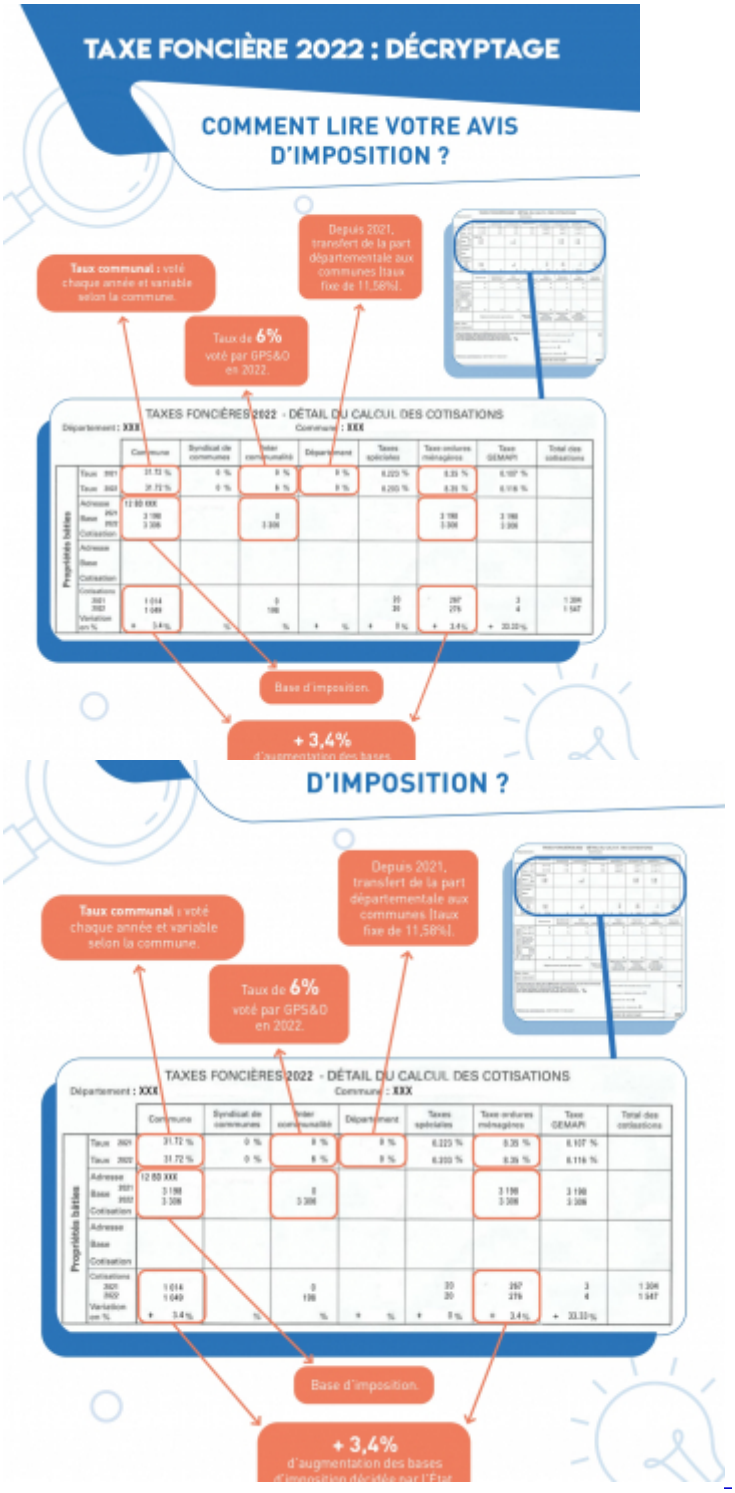
Taxe foncière 2022 : décryptage

Comment lire votre avis d'imposition en image :



Taux de taxe foncière sur les propriétés bâties fixé à 6 %, instauré en février 2022 par GPS&O;

Taux de taxe foncière sur les propriétés bâties fixé chaque année par la commune, qui a pu évoluer en 2022.

COMMENT GPS&O VA UTILISER CES RECETTES ?

La TFPB communautaire correspond à 40 M€/an de recettes. Elles permettent dès 2022 de restaurer la capacité d'autofinancement de la Communauté urbaine et de maintenir les investissements sans emprunt nouveau. Dans le contexte de crise, qui s'est aggravé depuis cette décision, elles permettent également de faire face :

- aux factures avec notamment l'envolée des coûts de l'énergie

+ 2M€ électricité | + 1M€ chauffage urbain | + 1,5M€ piscines

- à l'augmentation du coût des carburants (camions de collecte des ordures ménagères...) et des matières premières.

+ 3M€ carburant, gaz, matières premières...

- à la revalorisation du point d'indice de 3,5% décidée par le gouvernement pour l'ensemble de la fonction publique.

+ 1M€ au total

PRIORITÉ AU MAINTIEN DES INVESTISSEMENTS

Au regard de la situation nouvelle, la Communauté urbaine s'attache à maintenir son niveau de service et à réaliser ses investissements prioritaires : voirie, éclairage, vélo, rénovation thermique de 2 300 logements...

12M€/AN pour le renouvellement de la voirie | 8M€/AN pour l'éclairage public

À SAVOIR

La Communauté urbaine a instauré un taux de TFPB à